

Dans le cadre d'un projet dans la région des Antilles, des plans de sécurité ont été établis pour 17 aéroports, et nous nous employons maintenant à mettre au point un programme de sensibilisation à la sécurité. Huit cent mille dollars de nouveaux équipements de sécurité sont en voie d'acheminement et la formation du personnel à leur application et à leur entretien suivra de peu. Par ailleurs, des cours sur l'utilisation et la maintenance des portiques détecteurs de métaux se sont achevés récemment et d'autres, portant sur de nouveaux appareils à rayons X, sont prévus pour la mi-février. Enfin deux des trois cours projetés pour la formation en sécurité ont déjà été dispensés à environ 70 des 100 participants attendus et le troisième sera offert plus tard ce mois-ci. Nous prévoyons que l'ensemble de ce projet dans la région des Antilles aura été mené à terme avant la fin de 1989.

En ce qui concerne notre coopération dans d'autres régions, l'Agence canadienne de développement international a retenu récemment les services d'une firme canadienne qui s'est vu confier ce mandat. Cette firme a déjà effectué une première mission pour évaluer les besoins en sécurité de certaines autorités aéroportuaires locales, et elle prévoit en réaliser trois autres avant la fin du mois. Ce projet se poursuivra au cours des quatre prochaines années.

La sécurité constitue également une préoccupation de l'Institut international de formation en gestion aéronautique, établi à Montréal dans le cadre d'une initiative conjointe des gouvernements du Canada et du Québec. Depuis son ouverture en 1987, l'Institut a accueilli des étudiants venus de plus de 40 pays. En plus des 10 heures de formation en sécurité aéronautique normalement prévues au programme, l'Institut se propose d'offrir en 1988 un cours de 3 semaines portant exclusivement sur la gestion de la sécurité de l'aviation.

Monsieur le Président,

Si je me suis permise de porter à l'attention de cette Conférence les éléments qui précèdent, c'est pour bien marquer que le problème de la sécurité dans les aéroports ne se pose pas dans l'abstrait. Les mesures juridiques, pour essentielles qu'elles soient, ne suffiront pas à elles seules à y faire face. La coopération internationale à tous les niveaux est essentielle, tant bilatérale que multilatérale.